



## **HOLD-UP sur la Protection Sociale Complémentaire au ministère MTECT et dans ses établissements publics affiliés !**

M. Béchu serait-il prêt à « donner » la santé des agents du ministère de la transition écologique aux fonds de pension nord-américains ?

La DRH du ministère a annoncé aux établissements publics, le résultat de la consultation et le nom du prestataire retenu pour la protection sociale complémentaire volet « santé » (ex-Mutuelles).

Il s'agirait d'une « start-up » du secteur « assurances-santé » tout numérique, « Alan » aux financements étrangers qui deviendrait l'organisme de complémentaire santé obligatoire pour l'ensemble des personnels actifs et retraités du ministère et de ses établissements publics affiliés, ainsi que ses personnels retraités qui en feraient le choix. La DRH annonce une mise en œuvre au 1er janvier 2025.

Nos organisations n'ont pas eu d'information sur la notification du marché. Toutefois, la presse s'est fait écho de ces choix en indiquant que l'organisme retenu pourrait coûter plus cher que d'autres offres et que des recours pourraient être lancés.

Nous contestons les décisions des collaborateurs du ministre Christophe Béchu qui conduisent la santé des personnels droit dans le mur. En confiant la santé des agents publics à des organismes financiers non solidaires, le ministère et derrière lui le gouvernement, fragilise la protection sociale complémentaire en santé des français.

Les mutuelles de santé sont gérées par leurs adhérents qui veillent à l'équilibre entre la satisfaction des besoins de leurs adhérents et le coût que cette satisfaction peut entraîner. Les mutuelles n'ont pas vocation à faire des bénéfices pour verser des dividendes à des actionnaires.

Inversement, Alan et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur « équilibre financier » la rémunération de leurs propriétaires que sont les actionnaires. Si dans un premier temps pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leur coût, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leur prestation diminuera.

Nous appelons le ministère et le gouvernement à ne pas détruire un système solidaire qui a montré toute sa pertinence. Les mutuelles sont en pleine évolution et nous ne doutons pas qu'elles sauront rendre les services que l'on attend d'elles à moindre coût si on ne les abat pas en cédant aux sirènes de nouvelles venues qui se révéleront pleines de piquants avec le temps.

- Le fonctionnement du régime obligatoire de la sécurité sociale serait affecté par ces changements d'opérateurs non solidaires : toujours plus de mise en péril de notre système de protection ! La rigueur budgétaire ne serait-elle pas applicable à cet appel d'offre ?
- La prévoyance et la santé sont découplées alors que dans d'autres ministères, il y a une consultation conjointe pour la santé et la prévoyance, comme l'ensemble des syndicats du MTECT l'avaient demandé,
- La date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est irréaliste, encore plus pour les retraités qui n'auront pas accès à l'information pour cette offre de complémentaire santé,

Pour nos organisations, le ministère ne peut appliquer un accord devenu minoritaire et, en le publiant, au journal officiel avec des données non conformes au contenu de l'accord validé par le ministère de la Fonction Publique,

Il est encore temps de mettre un coup d'arrêt frein à cette course vers l'abîme en arrêtant la procédure de marché en cours. Nous demandons de reprendre une nouvelle négociation sur un nouveau projet de protection sociale complémentaire sur la santé et la prévoyance couplées.